



PRÉFÈTE DU BAS-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

Service Agriculture

Unité Foncier Agricole

Strasbourg, le 13 mars 2020

Affaire suivie par : Michèle POINOT-SANTERRE

Courriel : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Téléphone : 03 88 88 91 59

Télécopie : 03 88 88 91 40

Réf : 67200006

PJ : Liste des références cadastrales

SCEA FERME STIEBER
M. STIEBER Renaud
13 rue de la gare
67117 HURTIGHEIM

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 3 février 2020 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 53ha 66a 69ca sur les communes de Berstett, Dahlenheim, Fessenheim le Bas, Furdenheim, Hoenheim, Hurtigheim, Niederhausbergen, Osthoffen, Quatzenheim, Stutzheim Offenheim, Wiersheim. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par STIEBER André à Hurtigheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 mars 2020.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67200006, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R331-4 et R331-5 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 6 juillet 2020 l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture,

L'Ajointe
au Chef du Service Agriculture

Anne GAUTIER

Agnes HAROY

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin, 14 rue du Maréchal Juin, BP 61003, 67070 STRASBOURG cedex.
Standard téléphonique : 03 88 88 91 00 - Courriel : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

LISTE DES PARCELLES DEMANDÉES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale	Surface en hectares	Nom du propriétaire		
67200006	SCEA Ferme STIEBER	BERSTETT	section 42 parcelle 58	1,272	JUNDT Lilli		
			section 43 parcelle 53	1,1755			
			section 43 parcelle 57	0,3669			
			section 40 parcelle 78	1,8207			
					section 40 parcelle 79	2,0865	KRENCKER Anny
							MENTZER Jean René
					Total BERSTETT	6,7216	
		DAHLENHEIM	section AN parcelle 41	0,0893	BRUMPTER Marie-Eve/SCHOTT Jean-Michel		
			section AN parcelle 2	0,2096			
			section AN parcelle 49	0,1227			
			section AN parcelle 47	0,463			
			section AN parcelle 48	0,1283			
					Total DAHLENHEIM	1,0129	
		FESSENHEIM LE BAS	section 27 parcelle 44	0,4677	Fondation Oeuvre Notre Dame		
			section 28 parcelle 43	3,2943			
					Total FESSENHEIM LE BAS	3,762	
		FURDENHEIM	section 38 parcelle 522	0,5541	BURGMANN Michel		
			section 42 parcelle 48	0,4862	CASTANET-TROESCH Kathia		
			section 38 parcelle 520	0,2077	JANUS Yves		
			section 41 parcelle 24	0,1584	MEHL Catherine		
			section 24 parcelle 41	0,0285			
			section 24 parcelle 113	0,0824			
			section 24 parcelle 115	0,0884			
			section 24 parcelle 117	0,0618			
section 24 parcelle 127	0,0643						
section 24 parcelle 129	0,0523						
section 41 parcelle 22	2,6071						
section 41 parcelle 26	0,6543						
section 41 parcelle 50	2,64		PFRIMMER Philippe				
section 39 parcelle 526	0,2872						
section 39 parcelle 528	0,1909						
section 39 parcelle 578	0,29						
section 39 parcelle 582	0,2911						
section 24 parcelle 49	0,0215		STIEBER André				
section 24 parcelle 125	0,0315						
section 39 parcelle 562	0,0558						
section 39 parcelle 580	0,1475						
section 41 parcelle 25	0,1753	STIEBER Renaud					
section 24 parcelle 119	0,1037						
section 24 parcelle 121	0,0309						
section 24 parcelle 123	0,059						
			Total FURDENHEIM	9,3699			
HOENHEIM	section 11 parcelle 166	0,2824	MEHL Catherine				
	section 11 parcelle 169	0,1565					
	section 11 parcelle 172	0,1605					
			Total HOENHEIM	0,5994			
HURTIGHEIM	section 21 parcelle 17	0,2467	BURGMANN Michel				
	section 21 parcelle 52	0,4247	Fondation ST Thomas				
	section 22 parcelle 64	0,4937					
	section 22 parcelle 131	0,2211					
	section 22 parcelle 143	0,3021					
	section 18 parcelle 249	0,5261	JUNG Michel				
section 3 parcelle 140	0,5603	MEHL Catherine					